



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/6722  
28 septembre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 1965 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les violations énumérées ci-après de l'accord de cessez-le-feu par le Pakistan :

i) Dans la nuit du 26 au 27 septembre, deux sections de soldats pakistanais, munies d'une mitrailleuse, ont pénétré dans la zone tenue par les Indiens à 2,5 miles au sud de Barki. Ces soldats maîtrisèrent et enlevèrent un chef de peloton indien. Ces violations du cessez-le-feu ont été portées à la connaissance des observateurs de l'ONU.

ii) Des avions pakistanais ont survolé Bedian le 27 septembre à 12 h 10. Plainte a été déposée auprès des observateurs de l'ONU.

iii) Le 27 septembre, des groupes de soldats pakistanais vinrent sur la rive orientale du canal d'Ichhogil, en face de Jahman, à 3,5 miles au nord de Bedian. Ils ne se retirèrent qu'après avoir reçu un avertissement.

iv) Le 27 septembre, un hélicoptère pakistanais a atterri dans les environs du village de Dagar, à 11 milles au nord-est de Dewa, manifestement pour prêter assistance à des infiltrateurs pakistanais.

v) Dans la nuit du 27 au 28 septembre, des militaires pakistanais ont ouvert le feu avec des armes de petit calibre contre nos positions dans le secteur situé à 6,5 miles à l'ouest, sud-ouest d'Akhnoar. Une plainte en violation du cessez-le-feu a été déposée auprès des observateurs de l'ONU.

vi) Des troupes pakistanaises ont dirigé un tir intermittent de mortier contre nos positions dans le secteur situé à 7 miles au sud-est de Beripatan pendant toute la journée du 27 septembre. Une plainte en violation du cessez-le-feu a été déposée auprès des observateurs de l'ONU.

vii) Le 23 septembre 1965 à 3 h 30, la ligne d'occupation pakistanaise dans le secteur de Jaurian se trouvait au sud de la route 70. Depuis le cessez-le-feu, les Pakistanais ont occupé un grand nombre de positions au nord de cette ligne et ils amènent actuellement des renforts pour appuyer ce mouvement.

2. En outre, les faits suivants montrent le comportement barbare du Pakistan après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

i) On a observé que la ville de Khem Karan était en feu pendant toute la nuit du 27 au 28 septembre. Il est manifeste que les troupes pakistanaises causent le plus de dommages possible aux biens indiens.

ii) Un immense incendie a été observé dans quatre villages dans une région située à 8 miles à l'ouest, sud-ouest d'Akhnoor. Manifestement, les Pakistanais ont mis le feu à ces villages. Ils ont aussi emmené le bétail.

iii) Les Pakistanais ont également brûlé des villages dans le secteur Chhamb-Jaurian. Voici le détail de ces faits :

- a) Le 24 septembre, le village Najle Chak, nord-ouest 7765, a été incendié.
- b) Le 25 septembre, les villages Jad, nord-ouest 7568, Bhiri, nord-ouest 7566, Pulhwal, nord-ouest 7666 et Chak Karpal, nord-ouest 7768, ont été incendiés.
- c) Le 26 septembre, le village Dabra, nord-ouest 7664, a été incendié.
- d) Le 27 septembre, les villages Tiriai, nord-ouest 7565, et Dalpat, nord-ouest 7863, ont été incendiés. Les chefs militaires dans les secteurs en question tiennent l'ONU pleinement informée.

3. Je vous saurais gré de faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

4. Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire,

(Signé) G. PARTHASARATHI

